

### ACTUALITE

**08-17 /12/2023** [Élections du bureau national du Snia-ipr](#). Sont élus membres du BN : **Christian Champendal, Marie Musset, Fabrice Browet, Thierry Brunet, Philippe Janvier, Agnès Gizard-Carlin, Cyril Mollera, Eric Barjolle, Gilles Patry**. Sont nommés au titre du délégué des retraités : **Danielle Kuneman** et des stagiaires : **Florian Corlais**.

**14/12/2023** Conseil supérieur de l'éducation.

**20/12/2023** Réunion du nouveau bureau national du Snia-ipr et élections au secrétariat général. **Philippe Janvier élu secrétaire général, Marie Musset et Fabrice Browet, secrétaires généraux adjoints et Thierry Brunet, trésorier**.

### METIER

**14/12/2023** [Arrêté collectif du 14/12/2023](#) relatif au tableau d'avancement à la-hors-classe des IA-IPR au titre de l'année 2024. 89 collègues promus sur 289 promouvables.

**01/01/2024** [Décret n°2023-519 du 28 /06/2023](#). Majoration de 5 points d'indice pour les agents publics (+24,60€ brut/mois).

### SYSTEME EDUCATIF

**05/12/2023** « [Choc des savoirs : élever le niveau de notre Ecole](#) ». Lettre de Gabriel Atal aux enseignants. Suppression des correctifs académiques des notes au DNB et au Bac pour la session 2024 ; Mise en place à la rentrée 2024 des groupes de niveaux en mathématiques et en français pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> ; Généraliser l'accueil "8h – 18 h" dans tous les collèges de REP et REP+, Refondre le contrôle continu pour le DNB qui devient obligatoire pour passer en 2<sup>nd</sup> GT (rentrée 2025), Épreuve anticipée en culture mathématique et scientifique en 1<sup>ère</sup> GT (rentrée 2026), IA pour personnaliser les apprentissages et la progression des élèves de CM1 au 3<sup>ème</sup> en français, en mathématiques et en langues vivantes...

**14/12/2023** [Note de service du 5/12/2023](#) relative aux grilles d'évaluation en langue vivante. Bac GT.

**14/12/2023** [Note de service du 14/11/2023](#) abrogeant la note de service n° 2016-089 du 15 juin 2016 relative aux modalités d'application des dispositions relatives à la conservation du bénéfice des notes obtenues à l'examen des BAC GT.

**14/12/2023** [Circulaire du 17/11/2023](#) relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive, organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation – Modification

**16/12/2023** [Décret du 14/12/2023](#) portant nomination de Mme Roseline Lamy Au Rousseau, DASEN de l'Allier ; M. Florent Aucouturier DAASEN de Seine-Saint-Denis et M Thomas Heuze, DASSEN de la Seine-Saint-Denis.

**23/12/2023** [Arrêté du 21 décembre 2023](#) portant nomination à l'IGESR de M. Thierry Bergonneau, AD. E.; M. Benoît Dintilhac, ingénieur de recherche ; M. Julien Gagnebien, IA-IPR ; M. Thomas Leroux, IA-IPR, Mme Anja Louka, IA-IPR; M. Benjamin Moignard, PU ; Mme Delphine Pailler, IA-IPR ; M. Luc Pham, IA-IPR ; Mme Aurélie Prolongeau, IA-IPR; M. Eric Quénault, IJS; Mme Alice Volkwein, PR. AG.

**26/12/2023** [Arrêté du 22/12/2023](#) mettant fin aux fonctions de M. Luc Pham comme conseiller technique éducation jeunesse, ESR et sport au cabinet de la Première Ministre

**26/12/2023** [Arrêté du 22/12/2023](#) nommant M. Olivier Achouk, conseiller technique éducation jeunesse (pôle éducation, jeunesse, enseignement supérieur et sports) de la Première ministre, à compter du 1er janvier 2024.

### PUBLICATIONS, RAPPORTS

**16/01/2016** Rayou, P. Cèbe, S. Jacques Bernardin, J.; ["Enseigner plus explicitement : Pour quoi ? Qui ? Quand ? Quoi ? Comment ? Où ?"](#). Table ronde organisée à l'Ifé par la Dgescio avec la collaboration du centre Alain Savary .

**29/09/2023** Fornero, S. [Émergence de l'intelligence collective lors de la résolution de problèmes de mathématiques en contexte scolaire](#) : Étude exploratoire au travers des interactions et autres facteurs au sein de groupes de travail restreints dans deux classes de 6<sup>ème</sup> au sein d'un collège en milieu urbain en France (Phdthesis, Université Lumière Lyon II). « *Dans quelle mesure et comment les enfants comme les adultes vivent une expérience d'intelligence collective ? Dans quelle mesure le genre des participants a une importance ? Dans quelle mesure le niveau du QI peut être prédictif du résultat ? et enfin comment se produit cette émergence ?* ». La thèse s'inscrit dans le champ théorique de la complexité dans la perspective développée par Edgar Morin, celui des approches socioconstructivistes et interactionnistes et enfin la théorie de l'activité instrumentée et située de Léontiev et Engeström. A partir des résultats obtenus, l'auteur propose un outil pour établir un score d'intelligence collective et expliciter six axes à mettre en œuvre pour faciliter l'émergence de l'intelligence collective dans la classe.

**Oct-Dec 2023** Houot, I., & Lavielle-Gutnik, N. (2023). [Co-construire un référentiel de compétences : les écoles de la deuxième chance](#). Formation emploi, 164(4), 85-110. Cette recherche-action, d'une durée de plus de quatre ans, sur l'ensemble du territoire national français, a conduit à la redéfinition formelle d'un référentiel de compétences, celui du Réseau École de la 2<sup>ème</sup> Chance.

**Nov 2023** Brunner A., & Maurin, L. (2023). [Rapport sur les discriminations en France](#). L'ouvrage réunit des preuves chiffrées des discriminations en France, (couleur de peau, origine, sexe, handicap, orientation sexuelle, identité de genre, appartenance syndicale. Il apporte également les explications utiles sur la définition et la mesure des discriminations.

**Nov 2023** Dumay, X. Draelants, H. Mangez, E. Verhoeven, M. [L'école face à la complexité : Désinstitutionnalisation, globalisation, accélération](#). Deboeck Supérieur. "Quelles missions poursuivre en priorité ? Quels sont les contenus dignes d'être enseignés, les valeurs à défendre, les compétences à développer ? Qu'est-on en droit d'attendre d'un élève, d'un

enseignant ? Les réponses possibles se multiplient, mais plus aucune ne va de soi..." Quelles sont les effets accrus de cette complexité sur l'école et l'éducation. Le livre décrit des phénomènes émergents : des projets éducatifs en rupture avec la forme scolaire, des contenus sans matières, des formes organisationnelles qui ne ressemblent plus à des écoles, des activités éducatives sans enseignants, des réformes sans gouvernement.

**05/12/2023** DEPP, Note d'information n° 23.48. » , "[PISA 2022 : la France ne fait pas exception à la baisse généralisée des performances en culture mathématique dans l'OCDE](#)" La France comme les autres pays de l'OCDE connaît une baisse généralisée des performances en \*culture mathématique\* dans l'OCDE. Mais cette performance représente une forte baisse par rapport à l'année 2012, précédente année consacrée principalement aux mathématiques.

**05/12/2023** DEPP Note d'information n° 23.49 : « [PISA 2022 : culture scientifique, compréhension de l'écrit et vie de l'élève](#) ». Le score moyen de la France en culture scientifique (487) est en baisse par rapport à 2015. Une baisse importante est également constatée en compréhension de l'écrit depuis 2018 (de 493 à 474 points). Sur l'évaluation de la culture mathématique dans Pisa 2022 , [voir les modalités de passation et les exemples d'épreuve](#).

**06/12/2023** Zanna, O. [Passer au tableau : comment faire de ce rituel scolaire un moyen de réguler ses émotions](#) ?

**12/12/2023** IGESR : Le protocole PPCR pour les enseignants : place et rôle des rendez-vous de carrière dans l'évolution et la progression de la carrière Le rapport constate qu'on dépit des avancées réelles induites par la réforme, un « certain nombre d'imperfections et de lacunes, sources de démotivation, en particulier dans l'accompagnement de la carrière des enseignants. Le calendrier des trois rendez-vous de carrière, non adapté au déroulement de celle-ci, affaiblit la démarche d'évaluation professionnelle en tant que telle. Enfin, l'accompagnement professionnel, l'un des volets de la réforme, s'avère souvent réduit au suivi des personnels en difficulté. » Dans ses 12 recommandations (R) l'IGESR préconise entre autres de mieux répartir les trois RDVC sur le déroulement de la carrière des enseignants (5 ans), 14 ans (passage à la hors-classe) et 23 ans pour les certifiés et assimilés et 21 ans pour les agrégés (passage à la classe exceptionnelle), en assignant à chaque RDVC un objectif en termes de développement professionnel. (R4) ; de supprimer l'avis final porté par l'autorité compétente qui prendrait acte de l'évaluation portée sur l'enseignant par le ou les évaluateurs (R5) et de mettre fin au principe de l'avis pérenne qui s'applique actuellement au dernier RDVC en permettant de compléter cette évaluation avec des éléments repères postérieurement sur la manière de servir de l'enseignant (R6) ; Créer des postes de CMI 2D dans pour développer l'accompagnement professionnel des enseignants.

**18/12/2023** DEPP, Note d'information n° 23.53 [Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022](#) : 48 % sont en emploi salarié en janvier 2023.

**18/12/2023** DEPP, Note d'information n° 23.52 [Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022](#) : 67 % sont en emploi salarié en janvier 2023.

**18/12/2023** DEPP Note d'information n° 23.51 5,657 millions d'élèves sont scolarisés dans le second degré à la rentrée.

## FONCTION PUBLIQUE

**20/12/2023** LIJ : [2° édition du hors-série sur la protection fonctionnelle](#). Par rapport à 2021, on constate une augmentation des demandes (4 085 agents demandeurs de protection fonctionnelle, soit + 15 %) et une très légère baisse des accords par l'administration (2 913 demandes accordées, soit - 1 %). Les atteintes volontaires à l'intégrité de l'agent demeurent le motif principal d'octroi – en légère hausse – (86,3 % en 2022, contre 85,7 % en 2021).

## JURISPRUDENCE

**11/05/2023** [CAA de LYON, 22LY01471](#),. M. C... B, professeur des écoles a été soumis à des obligations de contrôle judiciaire suite à son interpellation par les services de la brigade départementale de protection de la famille. La mesure comporte notamment l'interdiction d'exercer une activité, même bénévole, en lien avec les mineurs. M. C... B a formulé un recours devant le TA de Lyon contre la décision du Recteur de l'académie de Lyon du 17 mai 2021 qui a rejeté sa demande tendant à son affectation dans sur un poste compatible avec sa situation ou à défaut à sa suspension en application de l'article 30 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. Le Recteur l'a considéré dans une situation d'absence de service fait. Le TA de Lyon, par un jugement du 9 mars 2022, a annulé la décision du recteur de l'académie. Jugement contesté par le MENJ devant le CAA de Lyon qui a annulé le jugement du TA de Lyon. Le Recteur ne « pouvait affecter l'enseignant « à aucune des missions ou activités des professeurs des écoles énumérées à l'article 2 du décret du 1er août 1990, n, par suite, lui confier de fonctions d'enseignement que son grade lui donnait vocation à exercer. Il n'était, en outre, ni tenu d'engager une procédure disciplinaire à son encontre et, dans cette attente, de le suspendre en application de l'article 30 de la loi du 13 juillet 1983, ni tenu de rechercher un poste en détachement compatible avec la mesure d'interdiction prononcée alors, au demeurant, que le détachement n'est pas un droit pour le fonctionnaire qui demande à être placé dans cette position et, en outre, que l'État n'est pas compétent pour décider d'une affectation dans un emploi d'enseignement à distance, au Centre national d'enseignement à distance (CNED) ou dans l'un des groupements d'établissements (GRETA) exerçant une mission de formation continue à destination des adultes .

**18/07/2023** : [T.A. Limoges, 2100588](#). Composition de jury de BTS. Requête de M. A B contre la décision du jury de BTS spécialité contrôle industriel et régulation automatique qui a refusé de lui délivrer ce diplôme au titre de la session 2019. Il demande à la rectrice de l'académie de Limoges de lui délivrer le diplôme de BTS CIRA, de réexaminer sa situation et de statuer à nouveau sur ses notes, ou, enfin, de lui faire repasser les épreuves pour lesquelles il n'a pas été noté. L'étudiant indique qu'il n'est pas établi que le jury était composé de manière régulière. **Satisfaction partielle** « L'arrêt du 25 mars 2019 portant nomination des membres du jury du BTS CIRA au titre de la session 2019 faisait uniquement mention d'une liste de huit enseignants et de ce que les membres " professionnels " du jury seraient " déterminés ultérieurement ". Dès lors que la rectrice de l'académie de Limoges ne produit pas de décision qui aurait effectivement porté ultérieurement désignation des membres de la profession intéressée par le diplôme, le jury de cet examen ne peut être regardé comme ayant été composé, » ... « l'annulation des décisions en litige implique uniquement qu'il soit enjoint à la rectrice de l'académie de Limoges de réexaminer la situation de M. B ».

## AGENDA

**04/01/2024** Audience du Snia-ivr avec la conseillère sociale du Ministre.

**16/01/2024** Réunion du conseil national du Snia-ivr à Paris.

Le SNIA-IPR vous présente ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2024